



Direction départementale des territoires de l'Oise
Service économie agricole

Beauvais, le 28 mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELEPAC 2019

La période de télédéclaration pour les aides surfaces et MAEC/bio se déroule du **1er avril au 15 mai 2019 inclus**.

Pour accéder au site TéléPAC : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/>

Pour réaliser votre télédéclaration, il faut vous connecter avec notre numéro PACAGE et votre mot de passe. Si vous avez perdu votre mot de passe, une procédure de renouvellement de votre mot de passe est disponible sur le site des services de l'État dans l'Oise : <http://oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Les-teleprocedures/Perte-du-mot-de-passe-TelePAC>

Réunions d'information PAC campagne 2019

Afin de présenter les modalités de télédéclaration et les nouveautés de la campagne 2019, différents organismes de service organisent des réunions d'information auxquelles va s'associer la direction départementale des territoires de l'Oise (DDT60).

Deux réunions organisées par la **Chambre d'Agriculture** :

- Jeudi 11 avril à 14h30, au lycée agricole de Ribécourt
- Vendredi 12 avril à 9h30, à la chambre d'agriculture de Beauvais

Trois réunions organisées par la **FDSEA** :

- Vendredi 5 avril à 10h00, au Cernodo à Granvilliers,
- Mardi 9 avril à 10h00, à la coopérative Valfrance à Senlis,
- Vendredi 12 avril à 14h30, à la salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée,

Trois réunions organisées par le **CER France** :

- Lundi 08 avril à 9h30, au Centre Socio-culturel à Grandvilliers,
- Jeudi 11 avril à 9h30, 17 rue Pierre Waguet à Beauvais.

- Mardi 16 avril à 9h30, 325 av. mare Gessart à Venette,

Une réunion multi-partenaires (Chambre d'agriculture, DDT, FDSEA60, Bio en Hauts-de-France) plus particulièrement dédiée aux MAEC et aides BIO est organisée :

- Mercredi 03 avril à 14h00, au Lycée Agricole d'Airion. Cette réunion n'inclura pas les informations données lors des autres réunions d'informations.

Accompagnement à la télédéclaration

Pendant la période de télédéclaration, vous pouvez compléter par vous-même votre dossier en vous connectant sur le site télépac. En cas de difficultés pour compléter votre demande, une assistance téléphonique est disponible au **03 60 36 52 15 (8h30 à 16h30)**.

Vous pouvez également être accompagné par l'organisme de votre choix :

- Chambre d'agriculture de l'Oise,
- Organisations professionnelles (centre de gestion, syndicat, coopérative....).

Dans cette perspective, **nous vous recommandons de les contacter dès à présent pour convenir d'un rendez-vous.**

Par ailleurs, la DDT60 mettra à disposition des ordinateurs pour les personnes qui rencontreraient des difficultés et rempliraient au moins un des critères suivant :

- Jeunes agriculteurs bénéficiant d'aides à l'installation et/ou nouveaux déclarants (trois premières années max),
- Demandeurs avec souscription de MAEC ou aides BIO,
- Dossier de surface inférieure à 100 ha.

Pour venir en DDT, **la prise de rendez-vous est obligatoire au 03 60 36 52 31 (8h30 à 16h30)**

Compte-tenu des capacités d'accueil et du **nombre de places limité**, nous vous recommandons de ne pas attendre les derniers jours de télédéclaration pour prendre rendez-vous.

Des agents du service de l'économie agricole seront présents, mais vous restez cependant responsable de votre déclaration et des données saisies. Nous vous invitons également à commencer la saisie de votre télédéclaration à votre domicile avant de vous rendre au rendez-vous en DDT (notamment en ayant complété l'ensemble des cultures de l'année).